



DELIBERATION N° 83/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'AVENUE DU BŒUF COURONNE

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Nombre de Conseillers Présents : 37

Nombre de Prouration : 03

Date de la convocation : mercredi 21 avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 40

Vote :

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-huit avril à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFU, Dominique BERTONI, Ruth BIDIU-CEPRIKA, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Teed GASPARD, Sandrine JACQUES GAÏL, Elaine JEAN, Farah KHAN, Patrick LECANTE (Visio), Chester LEONCE (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE (Visio), Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Christian FAUBERT → **Prouration** à Sandra TROCHIMARA, Nestor GOVINDIN → **Prouration** à Chester LEONCE, Hélène PAUL → **Prouration** à Seedna DELAR

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Jean-Victor CASTOR, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Louis-Mike CALUMEY

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-83-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021

Vu les articles L5211-6 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Considérant que la CACL a entrepris un programme de travaux d'extension et de renforcement de son réseau d'eau potable sur le secteur de l'île de Cayenne afin de corriger les insuffisances observées sur le réseau mais également d'accompagner le développement urbain des communes ;

Considérant que la CACL s'est récemment dotée d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable qui permettra l'amélioration de la gestion du réseau et de programmer les travaux sur le court, moyen et long terme ;

Considérant que cette opération permettra d'alimenter en eau potable l'ensemble des parcelles, d'un branchement individuel avec comptage et de les raccorder au réseau d'alimentation en eau potable ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Eau Potable et Assainissement du 23 mars 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le lundi 26 avril 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le lundi 26 avril 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 83/2021/CACL** relatif à la modification du plan de financement de l'opération « *Travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau potable de la CACL – avenue du Bœuf Couronné - Commune de Macouria* ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du **Rapport N° 83/2021/CACL** relatif à la modification du plan de financement de l'opération « *Travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau potable de la CACL – avenue du Bœuf Couronné - Commune de Macouria* ».

APPROUVE la modification du plan de financement précédemment validé au titre de la délibération n° 104/2020/CACL du 14/12/2020 et selon la répartition suivante :

Financier	Montant (€)	Pourcentage (%)
OFB – Plan de relance	94 047,50 €	50,00
CACL	94 047,50 €	50,00
Total	188 095,00 €	100,00

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-83-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021

APPROUVE le nouveau plan de financement pour un total de **200 000,00 €** et selon la répartition telle que présentée :

Financier	Montant (€)	Pourcentage (%)
OFB – Plan de relance	160 000,00 €	80,00
CACL	40 000,00 €	20,00
Total	200 00,00 €	100,00

AUTORISE le Président à engager les travaux liés à cette opération, dans le respect du Code des Marchés Publics, et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

AUTORISE le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE, le Président sur ces bases, à signer la convention et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 28 avril 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-83-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021